

L'an deux mille vingt, le 25 novembre, le Comité de Bassin Limousin-Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Gilles BEGOUT**,

Convocation faite le 16 octobre 2020

Présents titulaires (6) :

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Olivier GEORGIADDES pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
Monsieur François CAREME pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux

Présents suppléants (1) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Excusés (5) :

Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

AVIS 2020_04 : ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 : AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
 - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
 - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
 - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

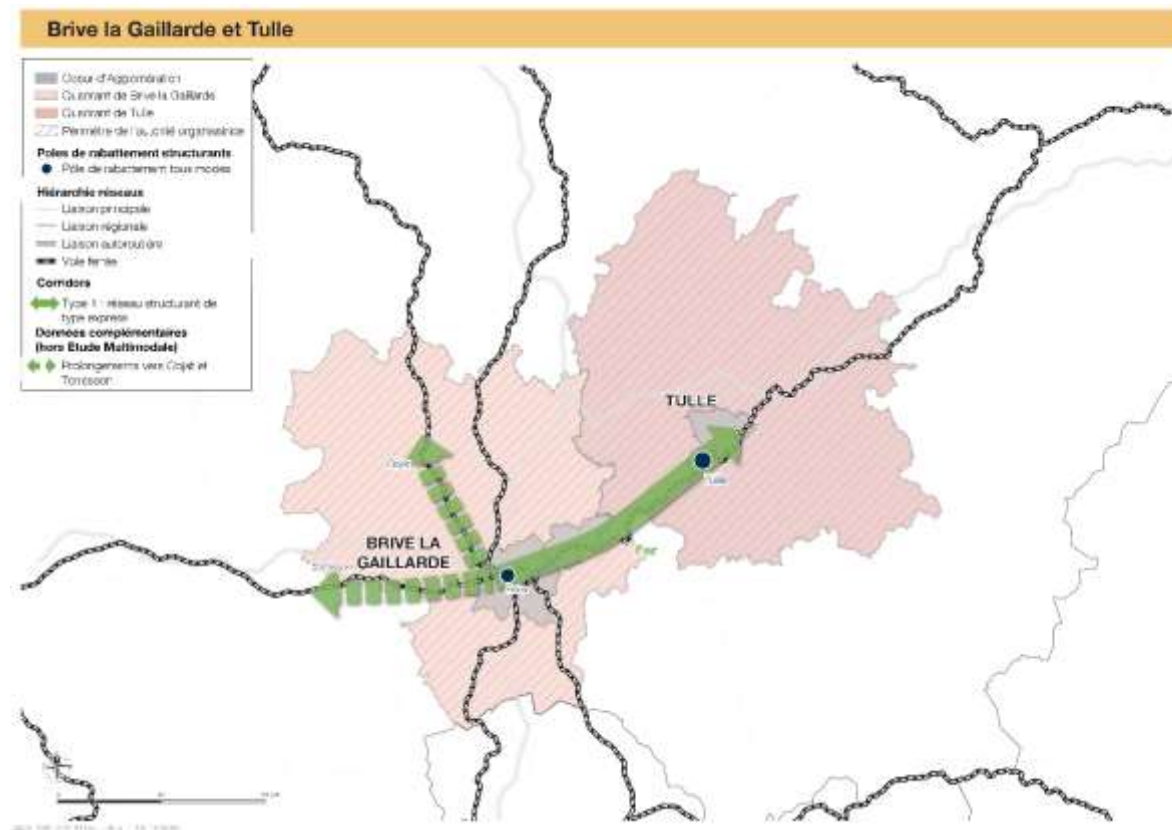
Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

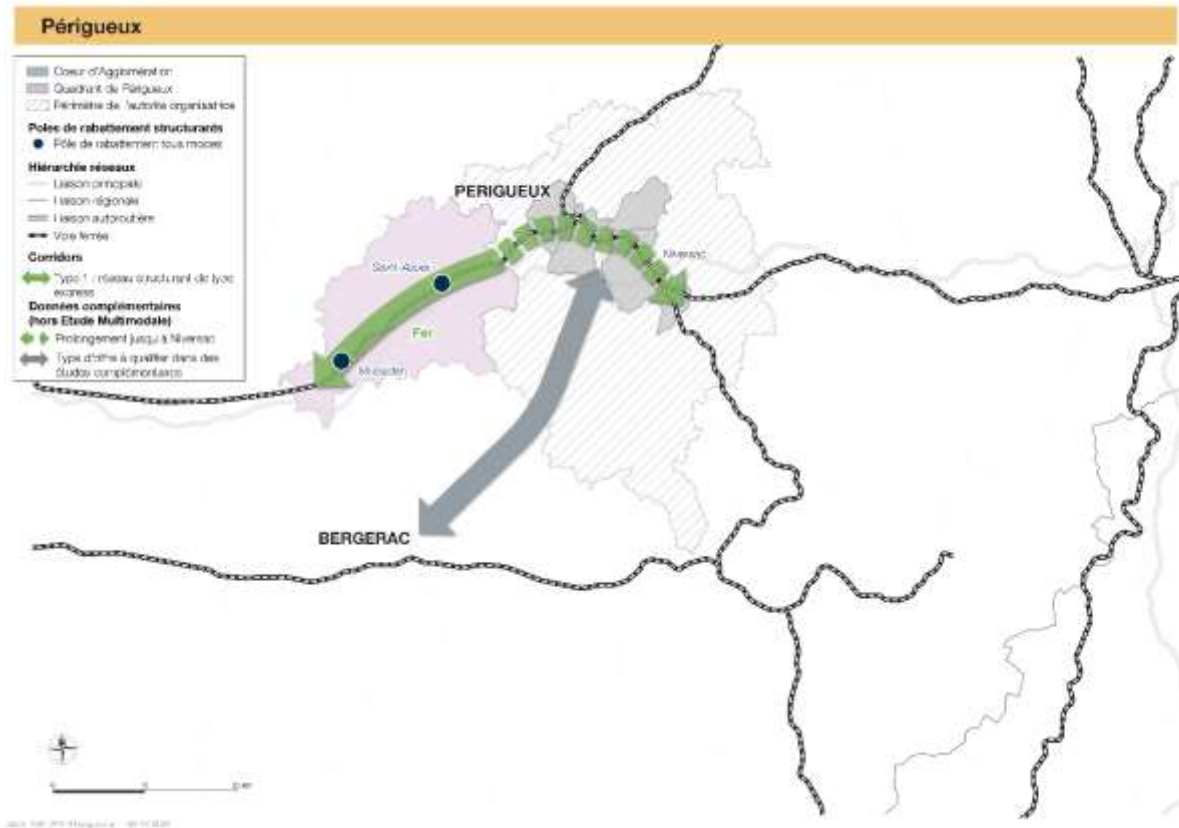
Il est proposé au Comité de Bassin :

- **De donner un avis positif sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Limousin Périgord**

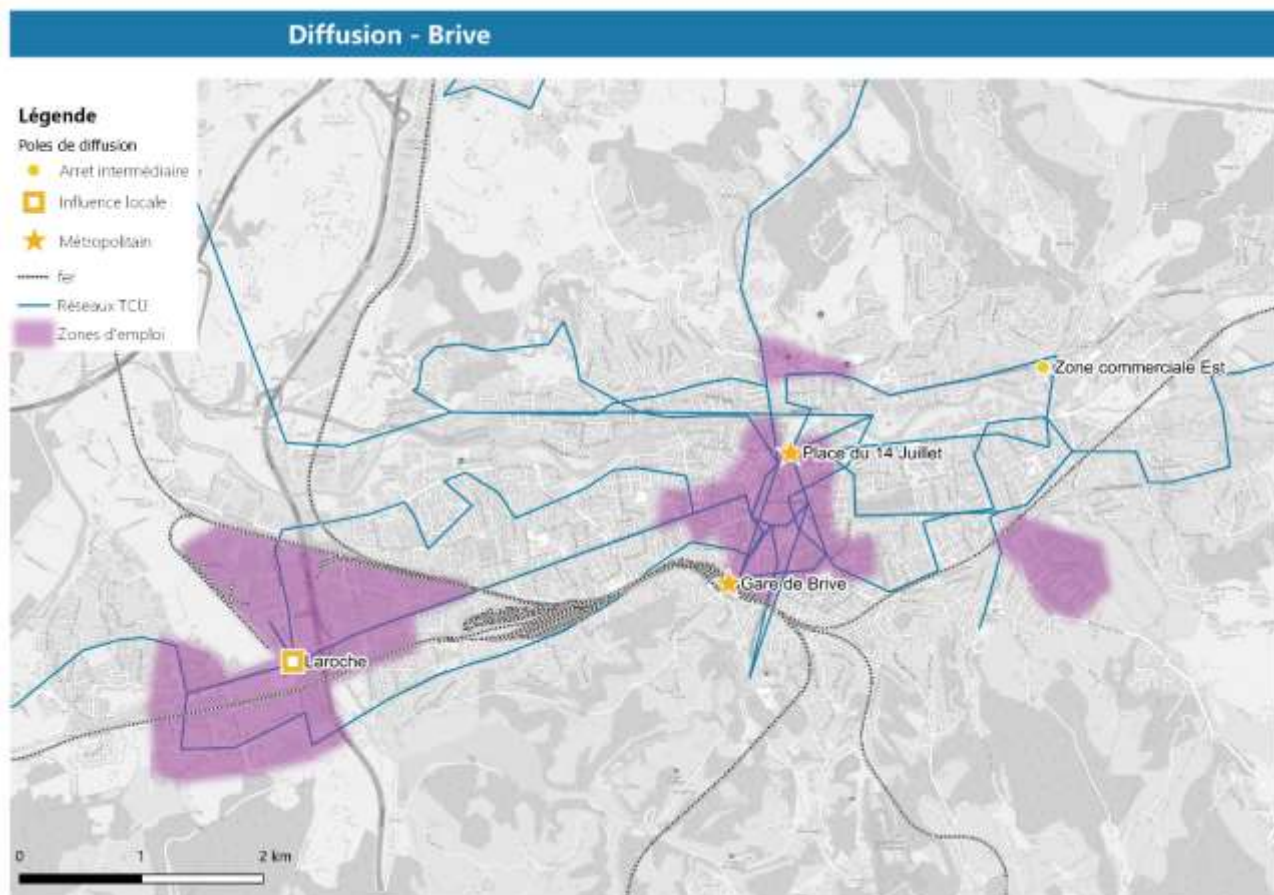
Le Président,

Annexes - Corridors à fort potentiel et pôles de rabattement

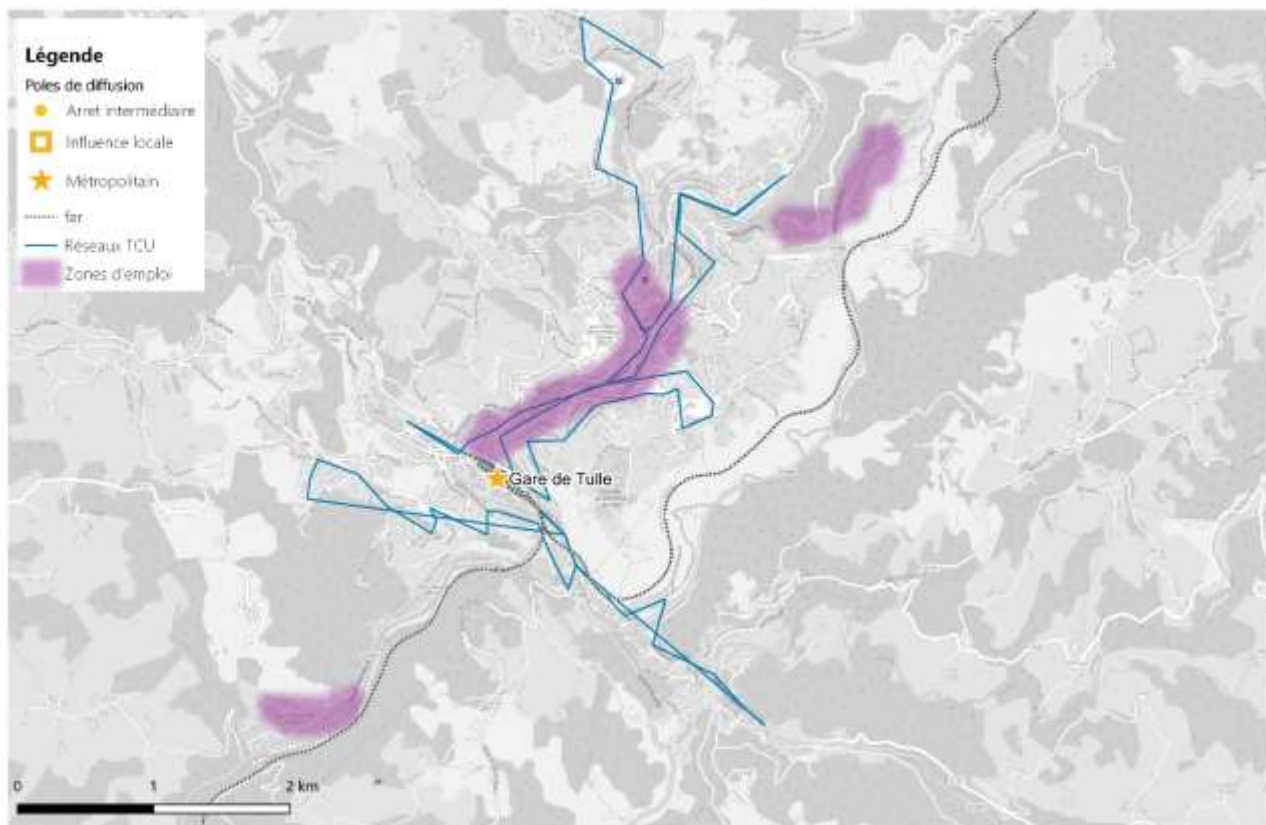




Annexes - Pôles de diffusion



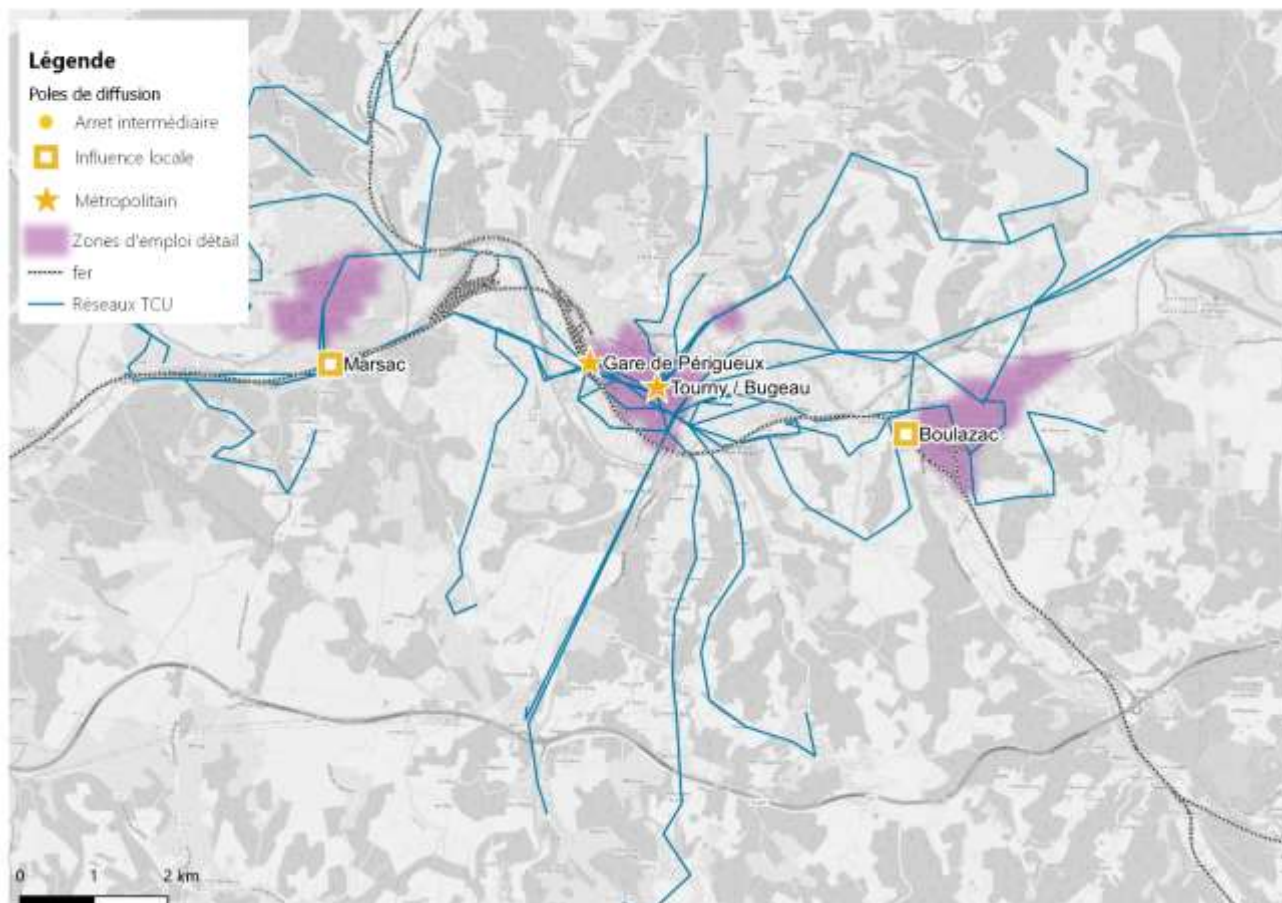
Diffusion - Tulle



Diffusion - Limoges



Diffusion - Périgueux



Diffusion - Bergerac



